

DOSSIER DE PRESSE

ACCÉLÉRATION

LE PLAN
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

**> 1an
d'actions**

**PLAN D'ACCÉLÉRATION
DE L'INVESTISSEMENT
RÉGIONAL**

**Région
Bourgogne-Franche-Comté**

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08



SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT AU 1^{ER} OCTOBRE 2021

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES AU 1^{ER} OCTOBRE 2021

BILAN THÉMATIQUE

BILAN PAR MESURES

AXE1

Accélérer la transition écologique et énergétique

AXE2

Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi

AXE3

Investir massivement dans la transition numérique
et la cohésion sociale et territoriale

LE PAIR EN ACTIONS : QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS PAR DÉPARTEMENT



Le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) : un an après sa mise en œuvre, la Région Bourgogne-Franche-Comté dresse un premier bilan : 255 M€ déjà mobilisés

Depuis octobre 2020, la Région déploie un programme massif d'investissement afin de relancer l'activité économique ébranlée par la crise sanitaire. Ce plan d'accélération de l'investissement participe à la relance économique en Bourgogne-Franche-Comté, tout en amplifiant l'action régionale en faveur de la transition écologique et énergétique.

Pour faire face à la pandémie de Covid-19 et à ses conséquences sociales et économiques, la Région Bourgogne-Franche-Comté a adopté, dès le printemps 2020, des mesures d'urgence.

L'objectif était de soutenir les entreprises et les secteurs les plus fragilisés comme les commerces, les hébergements touristiques, les cinémas, ou les étudiants ayant perdu leur emploi...

Au total, plus de 140 millions d'euros ont ainsi été mobilisés.

À ces interventions s'ajoute, depuis un an, le déploiement d'un programme massif d'investissement.

Voté le 9 octobre 2020, le Plan d'accélération de l'investissement régional a été construit au terme d'un cycle de concertations avec les différentes filières économiques régionales, les branches professionnelles et les partenaires institutionnels.

Doté de 435 millions d'euros de fonds régionaux, complété d'un abondement par les fonds européens à hauteur de 116 millions d'euros, il s'inscrit en complémentarité du plan de relance national France Relance et des actions mises en œuvre au niveau européen.

Au 1^{er} octobre 2021, 255,89 millions d'euros ont été affectés, sur l'enveloppe globale de 435 millions d'euros de fonds régionaux dédiée au plan d'accélération, soit 59 % des dépenses. Près de 83,5 millions d'euros ont été versés aux porteurs de projets à cette même date.

Le PAIR a bénéficié à l'ensemble des départements de la région.

Exemples d'actions soutenues :

- L'ISTHY, futur centre de référence sur le stockage de l'hydrogène (90)
- La création d'un Living Lab par l'association FoodTech à Dijon (21)
- La diversification de l'unité de production de briquettes de lait d'Agrodoubs, dans une logique de circuit court écoresponsable (25)
- La rénovation de 51 logements sociaux par le Grand Dole (39)
- La transformation de l'activité de fabrication de pailles en plastique pour des pailles en papier biodégradables, par l'entreprise SOYEZ FRÈRES de Donzy (58)
- Le lancement d'une activité de verrerie de luxe à la française par la verrerie La Rochère(70)
- Le développement de nouveaux produits céramiques Made in France par l'Entreprise du Patrimoine Vivant Émile Henry (71)
- Le soutien à l'Épicerie solidaire de l'Auxerrois (89)

CALENDRIER

Octobre 2020 – Juin 2021 : vote du Plan d'accélération de l'investissement régional et des règlements d'intervention permettant sa mise en œuvre.

31 décembre 2021 : date limite de dépôt des dossiers sur www.bourgognefranche-comte.fr

Fin 2023 : date limite pour la réalisation des projets le versement des aides de la Région.

Chiffres clés du PAIR

435 millions d'euros
de dépenses d'investissement

92 mesures
(dispositifs de subventions,
appels à projets,
programmes de travaux)

2 milliards d'euros
d'activité économique générée
(objectif à terme)

5 000 emplois préservés

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08



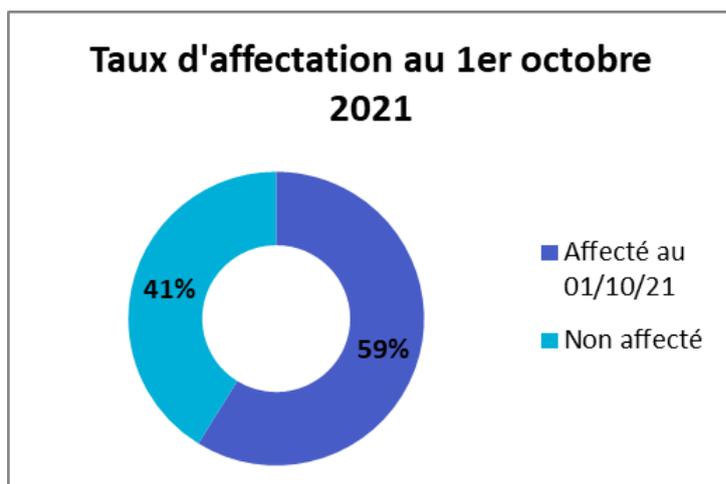
RÉALISATION BUDGÉTAIRE AU 1^{ER} OCTOBRE 2021

255 M€

Au 1^{er} octobre 2021, 255,89 millions d'euros ont été affectés, sur l'enveloppe globale de 435 millions d'euros de fonds régionaux dédiée au plan d'accélération, soit 59 % des dépenses.

Près de 83,5 millions d'euros ont été mandatés à cette même date.

40 millions d'euros supplémentaires sont programmés sur les trois derniers mois de l'année 2021, ce qui portera le taux de mandatement global à près de 30 %.



RAPPEL



RÉPARTITION THÉMATIQUE DES FONDS DÉDIÉS AU PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

435 M€

EMPLOI

115,6 M€

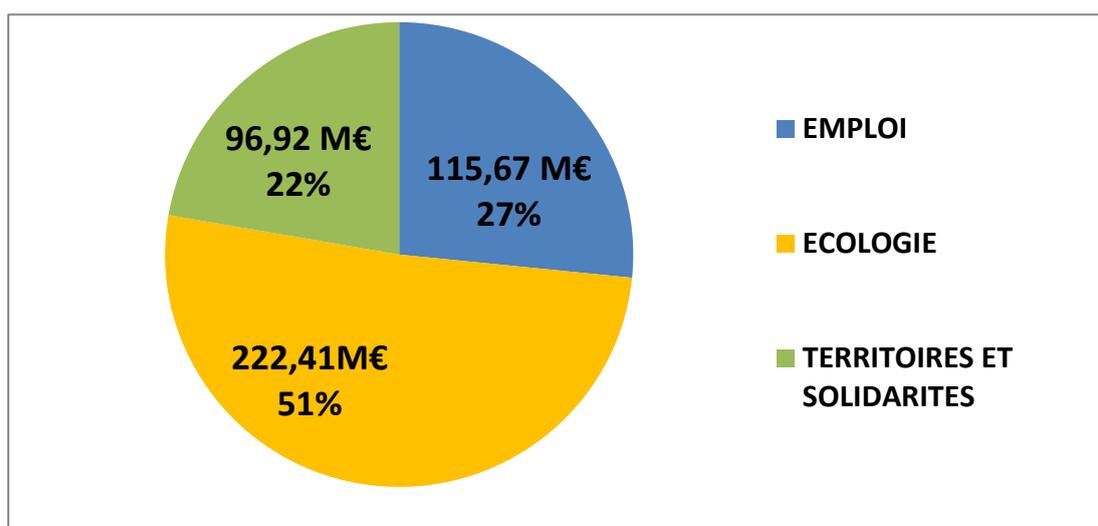
ÉCOLOGIE

222,4 M€

TERRITOIRES ET SOLIDARITES

96,92 M€

Aux financements régionaux s'ajoute une enveloppe de **116 M€** de financements européens



	FINANCEMENTS RÉGIONAUX	FONDS EUROPÉENS	TOTAL
EMPLOI	115,67 M€	59 M€	174,67 M€
ÉCOLOGIE	222,41 M€		222,41 M€
TERRITOIRES ET SOLIDARITÉS	96,92 M€	57 M€	153,92 M€
	435 M€	116 M€	551 M€

CONTACTS PRESSE :

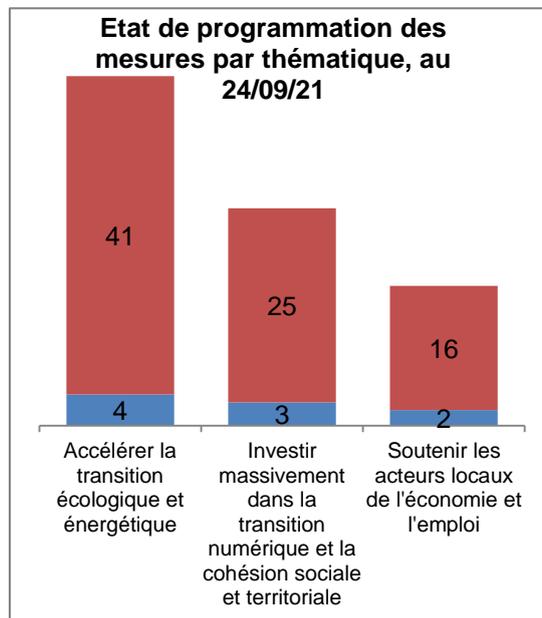
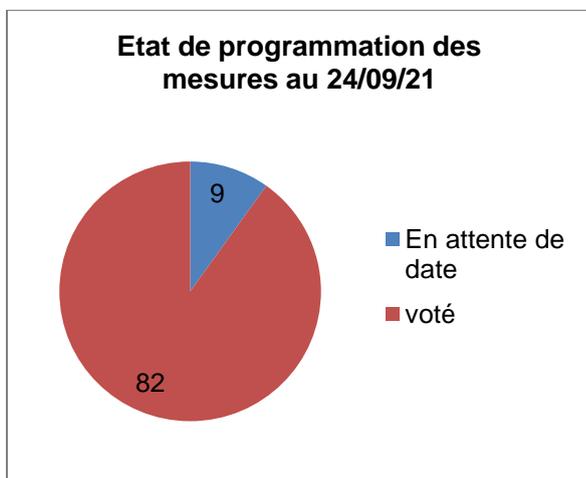
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

LES MESURES

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES AU 1^{ER} OCTOBRE 2021

Depuis son adoption le 9 octobre 2020,

- **82** mesures du plan d'accélération de l'investissement régional ont été lancées suite à un vote en Commission permanente (CP) ou en Assemblée plénière (AP).
- Les 8 mesures restantes concernent des dossiers uniques de rénovation ou réhabilitation de bâtiments et représentent un montant total de 12,86 millions d'euros.





PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

BILAN THÉMATIQUE

BILAN THÉMATIQUE

Le plan d'accélération de l'investissement régional a bénéficié à l'ensemble des départements de la région.

Au-delà de la répartition territoriale des projets et des montants, la mise en œuvre du PAIR a permis de renforcer la coopération et la dynamique territoriale. À titre d'exemple dans le champ du développement économique, la mise en œuvre du Pacte régional pour l'économie de proximité, pour partie financé via le PAIR, s'est appuyée sur un travail étroit avec les intercommunalités, qui a permis une appropriation du dispositif et une bonne irrigation territoriale.

Sur le volet tourisme, la nature des projets a renforcé le lien avec les collectivités qui ont joué un rôle de relais (animation/communication) ou de maîtres d'ouvrage des projets. Sur le volet numérique, une dynamique territoriale (coopération entre agglomérations notamment) importante est également soulignée sur le sujet « Territoires intelligents ».

À titre d'exemple, la mise en œuvre du PAIR s'est traduite par l'attribution d'une subvention de 4,44 millions d'euros à Grand Besançon Métropole pour la tranche n°2 de la réhabilitation des espaces extérieurs du campus Bouloie-Temis et pour la création d'un bâtiment de 300 m² au cœur du site sportif du campus : la Maison des sports (rénovation énergétique).

Les projets économiques dominent largement sur le territoire de la Côte-d'Or, avec près de 28 millions d'euros d'ores et déjà affectés sur cette thématique au titre du PAIR après un an de mise en œuvre. L'un des projets particulièrement important engagé sur le territoire concerne les constructions et travaux de rénovation de bâtiments à vocation sportive afin que le site du CREPS de Dijon soit identifié comme base arrière de préparation des Jeux Olympiques Paris 2024, pour 11 millions d'euros.

CONTACTS PRESSE :
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08



BILAN PAR MESURES

255 M€ affectés

Après un an de mise en œuvre, l'axe 2 « Soutenir les acteurs locaux de l'économie et l'emploi » a le taux d'affectation le plus élevé, plus de 71 % (80,28 M€ sur 112,55 M€).

Il est suivi par l'axe 1 « Accélérer la transition écologique et énergétique » (60 %).

Près de 40 % des fonds votés pour l'axe 3 « Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale » ont quant à eux été affectés à ce stade.

Axe	Nombre de mesures	Montants votés	Montants affectés	Taux d'affectation
1. Accélérer la transition écologique et énergétique	45	231,44 M€	139,88 M€	60,44 %
2. Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi	18	112,55 M€	80,28 M€	71,32 %
3. Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale	28	91,01 M€	35,73 M€	39,26 %
Total général	91	435 M€	255,89 M€	58,83 %

Accélérer la transition écologique et énergétique

Hors financement européen, l'axe 1 « accélérer la transition écologique et énergétique » comprend :

- 45 mesures
- pour une enveloppe votée de 231,44 millions d'euros
- et un taux d'affectation de plus de 60 au 1^{er} octobre 2021.

Taux d'affectation pour chacune des sous-thématiques de l'axe 1.

Sous-thématique	Enveloppe PAIR	Montant affecté	% affectation
Rénovation énergétique	69 470 000,00 €	45 831 247,58 €	65,97%
Énergies renouvelables	29 422 000,00 €	8 085 878,00 €	27,48%
Transition énergétique dans les transports	76 248 000,00 €	75 035 747,17 €	98,41%
Biodiversité	5 900 000,00 €	1 672 221,40 €	28,34%
Tourisme durable	15 400 000,00 €	5 337 986,00 €	34,66%
Économie circulaire et déchets	20 000 000,00 €	670 454,59 €	3,35%
Éducation à l'environnement et au développement durable	1 500 000,00 €	14 518,24 €	0,97%
Agriculture durable	4 300 000,00 €	1 419 791,00 €	33,02%
Forêt - bois	9 200 000,00 €	1 815 083,00 €	19,73%
Accélérer la transition écologique et énergétique	231 440 000,00 €	139 882 926,98 €	60,44%

Zoom sur le programme Effilogis

Dans le cadre du Plan d'accélération de l'investissement régional, l'accès au programme **Effilogis*** a été élargi et le montant des aides régionales à la rénovation revalorisé. Il a permis de **réduire la consommation des bâtiments de 4 700 MWhep/an**.

Sur les 7 mesures du PAIR relatives au programme Effilogis, trois mesures ont vu émerger le plus grand nombre de projets à ce stade : mesure n°1 – Aides aux particuliers (79 projets), mesure n°4 – Collectivités associations (24 projets) et mesure n°3 – Bonification bailleurs sociaux (13 projets).

**Effilogis, le service public régional de l'efficacité énergétique accompagne les familles, et en particulier les plus modestes, dans leurs projets d'isolation de leur logement (maison individuelle ou logement social). C'est positif pour l'environnement, mais aussi pour le pouvoir d'achat des habitants, en contribuant à réduire la facture énergétique.*

Ce dispositif soutient aussi les initiatives des collectivités locales, sur tout le territoire, pour la remise à niveau énergétique des bâtiments publics : mairies, écoles, salles polyvalentes, gymnases, points multi-services...

Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi

Hors financement européen, l'axe 2 « Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi » comprend

- 18 mesures
- pour une enveloppe de 112,55 millions d'euros,
- et un taux d'affectation global de 71,32 au 1^{er} octobre 2021.

Taux d'affectation et de réalisation pour chacune des sous-thématiques de l'axe 2.

Sous-thématique	Enveloppe PAIR	Montant affecté	% affectation
Soutenir les acteurs et la transition économique	50 500 000,00 €	35 876 399,00 €	71,04%
Economie de proximité et économie sociale et solidaire	20 000 000,00 €	14 547 111,00 €	72,74%
Développer le tourisme social et accompagner les structures touristiques	20 600 000,00 €	10 358 792,00 €	50,29%
Moderniser l'appareil de formation	21 450 000,00 €	19 493 078,00 €	90,88%
Soutenir les acteurs locaux de l'économie et l'emploi	112 550 000,00 €	80 275 380,00 €	71,32%

Zoom : les actions régionales de relance sur la formation des demandeurs d'emploi

La Région Bourgogne-Franche-Comté est l'une des premières régions à avoir signé avec l'État l'accord de relance sur la formation des demandeurs d'emploi. Grâce à cette forte anticipation de la Région, avec l'ouverture de nouvelles autorisations d'engagement dès l'Assemblée plénière d'octobre 2020 et la réalisation en décembre 2020 de Diagnostics flash partenariaux territoriaux sur la situation emploi-formation liée à la crise Covid, le Plan de relance a pu être déployé dès le 1^{er} janvier 2021, et toutes les actions inscrites au Plan, initiées et lancées dès avril 2021.

100% des actions du Plan de relance PAIR/PRIC ont été initiées dès le mois de juin 2021, et pour la majorité sont désormais totalement déployées.

Les entrées en formation suivent un bon rythme depuis le début de l'année 2021, avec une hausse de 4 % par rapport à 2019 et 23 % sur les formations qualifiantes.

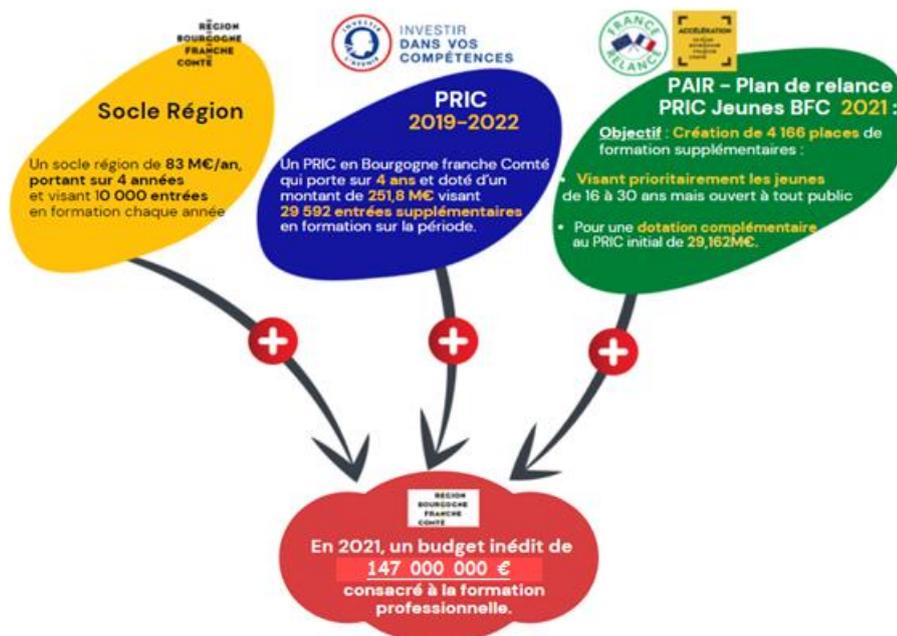
les moyens supplémentaires investis ont permis :

- une adaptation de l'offre de formation à de nouveaux besoins liés à la crise, par de nouvelles commandes de formations supplémentaires et l'achat de formations en blocs de compétences et modules sur les secteurs des Services à la personne et de la maintenance industrielle ;
- la prise en compte des publics les plus vulnérables, notamment les jeunes « NEET », les décrocheurs universitaires ;
- la conduite d'innovations et d'expérimentations (lancement de l'appel à projets « initiative territoriale – axe 1 », abondement automatisé CPF – Compte personnel de formation ...

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Formation des demandeurs d'emploi :

Rappel du cadrage BFC : PRIC et PAIR-Plan relance



PLAN

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale

Hors fonds européens, l'axe 3 « Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale » comprend :

- 28 mesures
- pour une enveloppe de 91,01 millions d'euros,
- et un taux d'affectation global de 39,26 % au 1^{er} octobre 2021.

Taux d'affectation et de réalisation pour chacune des sous-thématiques de l'axe 3.

Sous-thématique	Enveloppe PAIR	Montant affecté	% affectation
Transition numérique	37 000 000,00 €	13 633 881,88 €	36,85%
Numérique éducatif	5 100 000,00 €	5 096 685,20 €	99,94%
Aménagement du territoire et mobilités durables	30 660 000,00 €	9 215 809,50 €	30,06%
Santé de proximité	5 000 000,00 €	4 900 000,00 €	98,00%
Rénovation du patrimoine	10 050 000,00 €	2 687 293,00 €	26,74%
Culture et sport	3 200 000,00 €	198 110,00 €	6,19%
Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale	91 010 000,00 €	35 731 779,58 €	39,26%

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Zoom – Accélérer le développement de la e-santé et de la télémédecine sur l'ensemble du territoire régional (données PAIR et ARS)

Une convention a été mise en œuvre avec l'Agence régionale de santé pour un montant de 4 millions d'euros, portant sur le développement de la télémédecine et la plateforme régionale de télémédecine (TELMi).

L'année 2021 a été marquée par la poursuite du déploiement de l'Appel à projets EHPAD et du maillage territorial : le GRADES BFC (Groupement régional d'appui au développement de l'e-Santé) a déployé une centaine de sites, dont une trentaine d'EHPAD, soit plus de 150 % d'augmentation par rapport à 2020.

En 2020, dans un contexte de pandémie, le recours à la téléconsultation s'est démocratisé, dans un cadre inédit de soins et de nouvelles pratiques. C'est ainsi que 33 000 téléconsultations avaient été réalisées par 10 500 professionnels de santé, majoritairement issus du milieu libéral.

Au 31 août 2021, 12 500 téléconsultations ont été réalisées sur la plateforme régionale de télémédecine, par 5 800 professionnels, soit plus la moitié des praticiens de 2020 qui continuent d'être utilisateurs, qu'ils soient libéraux, hospitaliers ou bien encore exerçant en structures médico-sociales. L'activité du maillage territorial et hospitalier augmente en 2021, grâce au nombre de sites supplémentaires déployés. Sur une même période, 7 200 actes étaient réalisés en 2020 pour plus de 8 500 en 2021.

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS PAR DÉPARTEMENT

90	Transition écologique ISTHY, futur centre de référence sur le stockage de l'hydrogène
21	Territoires et Solidarités Création d'un Living Lab par l'association FoodTech à Dijon
25	Emploi Diversification de l'unité de production de briquettes de lait demi-écrémé UHT d'Agrodoubs, dans une logique de circuit court écoresponsable
39	Territoires et Solidarités Rénovation de 51 logements sociaux par le Grand Dole
58	Transition écologique Transformation de l'activité de fabrication de pailles en plastique pour des pailles en papier biodégradables, par l'entreprise SOYEZ FRÈRES de Donzy
70	Emploi Lancement d'une activité de verrerie de luxe à la française par la verrerie La Rochère
71	Emploi Développement de nouveaux produits céramiques Made in France par l'Entreprise du Patrimoine Vivant Émile Henry grâce à l'achat d'un four.
89	Territoires et Solidarités Soutien à l'Épicerie solidaire de l'Auxerrois.

Département	Réf. Mesure PAIR	Axe	Montant	Projet	Nom, prénom
90	53	Transition écologique	1,6 M€	Accélération des projets Hydrogène : ISTHY, futur centre de référence sur le stockage de l'hydrogène.	ROMAND Michel

Un futur centre de référence sur le stockage de l'hydrogène

Unique en France et offrant des compétences de niveau mondial, ISTHY permettra de certifier la conformité des réservoirs à hydrogène. Il ouvrira en 2023 à Fontaine.

Si la mobilité du futur s'annonce électrique, une alternative aux batteries consiste à produire l'électricité au cœur même du véhicule : c'est le rôle d'une pile à hydrogène. Une filière qui décolle en France depuis quelques années : c'est pour répondre à cette demande que le projet ISTHY a été conçu par la société Rougeot Énergie, spécialiste des solutions à hydrogène.

"ISTHY sera un centre d'essais, de tests et de certifications des systèmes de stockage d'hydrogène, permettant d'assurer qu'ils répondent aux réglementations internationales", explique Michel Romand, directeur du projet. Mobiles (véhicules utilitaires, voitures, trains...) ou stationnaires (bâtiments), les applications de l'hydrogène nécessitent en effet des réservoirs à très haute pression : leur certification est donc une étape-clé. ISTHY offrira cette compétence à la France, parmi une poignée de centres habilités dans le monde.

Concrètement, le financement de la Région d'1,6 million d'euros permettra de construire le centre dans le cadre de la réhabilitation de l'Aéroparc de Fontaine, près de Belfort. La plateforme de tests, qui ouvrira en 2023, sera extensible, pour pouvoir intégrer les futurs référentiels internationaux. À terme, ISTHY emploiera une vingtaine de scientifiques, techniciens et experts, tout en maintenant au minimum son impact environnemental.

« Le projet ISTHY s'inscrit dans les enjeux de la transition énergétique, afin, notamment, de passer des véhicules thermiques émetteurs de CO2 aux véhicules électriques à hydrogène. De fait, les technologies actuelles permettent d'embarquer beaucoup d'énergie dans de petits réservoirs et les innovations ne manquent pas. »

Michel Romand, directeur de l'innovation et du développement de Rougeot Énergie

Département	Réf. Mesure PAIR	Axe	Montant	Projet	Nom, prénom
21	76	Territoires et solidarités	400 000 €	Subvention pour la création d'un living lab par l'association Food Tech Dijon.	HEGLY Marie

À table avec le Living Lab

Le *Living Lab* de l'association FoodTech conduit des projets dans les domaines de l'alimentation durable, sur le territoire de Dijon métropole. En plaçant le citoyen au cœur du processus d'innovation.

Initié par l'association *FoodTech* Dijon Bourgogne-Franche-Comté, le *Living Lab* est un groupe de recherche qui fait bouillonner les idées en impliquant consommateurs, structures publiques et privées autour de l'alimentation de demain. « *Notre objectif est d'engager les citoyens dans la transition alimentaire en travaillant sur le mieux manger, manger de saison, manger local, manger moins de produits transformés* » explique Marie Hégly, manager du *Living Lab*. Son ambition ? Convaincre un maximum de citoyens à s'impliquer pour une alimentation durable, de qualité et accessible.

Et pour passer de la théorie à la pratique, deux maîtres-mots : la sensibilisation et la co-construction. « *On va faire de la sensibilisation dans les écoles, sur des marchés, mener des actions concrètes* » annonce Marie. L'étape de co-construction quant à elle, consiste à penser aux produits et aux services alimentaires de demain en organisant des ateliers de travail avec des experts, des groupes de citoyens, des producteurs, des laboratoires ou encore des industriels.

La Région Bourgogne-Franche-Comté soutient les recherches effectuées par le *Living Lab*. « *Ce financement nous permet de construire une méthodologie qui va engager les citoyens dans la transition alimentaire* ».

Concrètement, l'aide régionale (400 000 euros) participe à la mise en place d'outils numériques aussi bien à l'étape d'étude qu'à l'étape de développement : « *On va développer une plateforme et une application mobile pour favoriser les interactions avec les citoyens. L'idée est d'accompagner numériquement la création collective de produits et de services via des outils digitaux* ».

« *L'aide de la Région porte sur le service et les usages numériques. Cette participation nous aide fondamentalement à construire l'outil numérique d'interaction citoyenne. Sans ça notre action n'aurait que peu de sens.* »

Marie Hégly, manager du Living Lab

Département	Réf. Mesure PAIR	Axe	Montant	Projet	Nom, prénom
25	49	Emploi	793 382 €	Diversification de l'unité de production de briquettes de lait demi-écrémé UHT d'Agrodoubs dans une logique de circuit court écoresponsable.	BOURGON Georges

Des briques de lait 100 % comtois

La société Agrodoubs (Flagey, 25) bénéficie d'une aide régionale qui lui permettra de produire des briques de lait 100 % comtois.

Pendant la période Covid, Georges Bourgon, cogérant de la société Agrodoubs créée en 1987 et qui emploie 20 salariés, est interpellé par un de ses clients. « *Georges, je connais des agriculteurs qui produisent du lait et qui sont obligés d'en jeter. Ils ne peuvent vivre de leur métier, ce n'est pas normal.* »

Il faut effectivement faire quelque chose. On réfléchit, on regarde, on consulte... et on profite d'un colloque organisé par la Région pour échanger avec les partie-prenantes de la filière (syndicats de production, distributeurs, industriels...). Conclusion des travaux : Agrodoubs s'engage sur le dossier, achètera au paysan 0,40 € le litre de lait, qui sera vendu en circuit court 0,99 €.

Le cahier des charges « grand pâturage » stipule que le lait sera produit à partir de vaches montbéliardes, que les bêtes sont originaires de Franche-Comté, qu'elles pâturent au moins 180 jours par an et que leur alimentation est sans OGM. « *Nous tenons à la dimension RSE (responsabilité sociétale des entreprises). Les briques seront fabriquées avec des matériaux recyclés et sont elles-mêmes recyclables* » ajoute Georges Bourgon.

Des investissements lourds sont indispensables (agrandissement des locaux, changement du groupe froid, construction d'une station d'épuration privée...) pour mener à bien le projet. La Région apporte environ 800 000 euros, soit 50 % du financement global. Une action concrète et « *tout bénéfice* » qui permettra d'acheter sa brique de « lait de Pays comtois » demi-écrémé dès mars 2022 dans son épicerie ou supermarché préféré.

« *Le lait, c'est l'ADN de notre région, il fallait agir. Ce dossier est rondement mené, avec l'engagement de tous, chambre d'agriculture, Vitagora, banques, grande distribution.... Ce projet public-privé est un bel exemple de réussite.* »

Georges Bourgon, cogérant de la société Agrodoubs

Département	Réf. Mesure PAIR	Axe	Montant	Projet	Nom, prénom
39	3	Territoires et solidarités	321 000 €	Attribution d'une subvention au Grand Dole pour la rénovation de 51 logements sociaux	LANIER Eléonore

Un foyer plus chaleureux pour les jeunes travailleurs

Avec l'aide du programme régional d'efficacité énergétique, Grand Dole Habitat transforme le foyer Saint-Jean, devenu vétuste, en résidence moderne et accueillante.

À Dole, le projet de réhabilitation du foyer de jeunes travailleurs était dans les cartons de l'association Saint-Jean depuis de nombreuses années. Avec ses studios de 12 m², ses sanitaires et ses cuisines en commun, la résidence, construite entre 1965 et 1975, ne répondait plus du tout aux besoins actuels des usagers. Ni même aux normes en matière de performance énergétique. « À cause de son obsolescence, elle avait perdu tout son intérêt » reconnaît Eléonore Lanier, directrice de la maîtrise d'ouvrage chez Grand Dole Habitat.

Cependant, le dossier a été long à boucler. Notamment parce que le bâtiment, situé près de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, est classé monument historique depuis les années 2000.

Les obstacles, techniques et financiers, enfin surmontés, les travaux ont démarré en février 2021 pour une livraison prévue à l'été 2022. Objectif : aménager 51 nouveaux appartements du T1 au T1 bis, avec kitchenette et salle de bain dans chaque logement. Un projet à 3,476 M€ pour lequel le bailleur social Grand Dole Habitat a obtenu une subvention régionale de 321 000 euros au titre du programme de l'efficacité énergétique Effilogis. Performant sur le plan thermique, le nouveau bâtiment sera en effet conforme aux standards « rénovation BBC » (bâtiment basse consommation).

À la rentrée de septembre 2022, apprentis et jeunes salariés pourront prendre possession de leur nouveau foyer, plus moderne et chaleureux. Après de longues années d'attente, ce sera une véritable résurrection pour le Saint-Jean.

« L'apport de la Région a été une réelle bonne nouvelle ! On avait tablé sur une subvention de 150 000 euros et grâce aux études Effilogis, l'aide atteint 321 000 euros. Ça nous a permis de concrétiser notre volonté d'avoir recours aux matériaux biosourcés. »

Eléonore Lanier, directrice de la maîtrise d'ouvrage chez Grand Dole Habitat

Département	Réf. Mesure PAIR	Axe	Montant	Projet	Nom, prénom
58	49	Transition écologique	800 000 €	Transformation de l'activité de fabrication de pailles plastiques pour des pailles papiers biodégradables	PAJOT Vincent

« Soyez Frères » dit adieu au plastique

À Donzy (58), l'entreprise **Soyez Frères** a dû opérer un virage à 360 degrés pour passer de la paille plastique à la paille biodégradable. Aidée par la Région (800 000 euros), elle a révolutionné ses méthodes de production.

En 2018, l'entreprise, spécialisée dans la fabrication de pailles en plastique, doit faire un virage à 360 degrés ; une directive européenne impose de bannir les produits en plastique à usage unique. « *Les pailles n'étaient pas concernées au départ. Ça nous est finalement tombé dessus comme la foudre ! On a eu deux ans pour se retourner* », se rappelle Vincent Pajot, directeur financier du groupe.

Pour les 80 salariés, c'est une remise en question complète : « *On a maintenu les emplois, et on s'est tous mis à faire de la recherche, plutôt que de la production. Il nous fallait inventer un nouveau produit. Faire une paille en papier, ça a l'air simple comme ça, mais on avait deux contraintes : qu'elle soit biodégradable et qu'elle résiste à l'eau. Et les deux ne sont pas forcément compatibles !* » Les équipes ont travaillé avec les producteurs de papier, avec des fournisseurs de colle. « *C'était un pari risqué, souffle aujourd'hui Vincent Pajot ; on a mangé la grenouille en 2020, avec 2,3 millions d'euros de pertes ; mais aujourd'hui, je crois pouvoir dire que l'on est bien parti pour durer encore longtemps à Donzy ...* »

L'entreprise a investi dans 4 lignes de production de pailles en papier 3 lèses. Et surtout, elle trouve la bonne formule pour fabriquer les petites pailles en accordéon pour les briquettes de jus de fruit : « *on a aujourd'hui développé le standard européen sur ce produit* », se réjouit Vincent Pajot. Les quatre lignes de production ont nécessité un investissement de 3,8 millions d'euros. La Région a soutenu l'entreprise à hauteur de 800 000 euros : « *Franchement, on ne s'attendait pas à ça. C'est un vrai effort de la Région. On s'est senti moins seul.* »

Soyez Frères est aujourd'hui en pleine essor. Les 80 salariés historiques ont été rejoints par 25 nouveaux embauchés : « *on sera 120 bientôt* » promet Vincent Pajot.

Concrètement, l'aide régionale a permis à l'entreprise d'acquérir une ligne de production complète de pailles en papier biodégradable. Elle a aidé l'entreprise à maintenir ses emplois et permis d'en créer de nouveaux : 25 en 2021, 40 à horizon 2023.

« *Il y a longtemps que l'on cherchait des matières alternatives au plastique dans nos procédés de fabrication. On avait déjà fait des tests par le passé sur des petites productions, mais les industriels n'étaient pas prêts à payer plus. Aujourd'hui, on est fiers de pouvoir dire que l'on participe à la décarbonation de l'économie.* »

Vincent Pajot, directeur financier

Département	Réf. Mesure PAIR	Axe	Montant	Projet	Nom, prénom
70	49	Emploi	800 000 €	Attribution d'une subvention à La Rochère pour lancer la diversification vers une activité de verrerie de luxe	AMBS Gilles

La Rochère, le verre de luxe à la française

Gilles Ambs, président de la célèbre verrerie de Passavant-La-Rochère, prévoit d'investir dans une toute nouvelle ligne de fabrication.

Avec plus de 60 000 visiteurs par an, la verrerie La Rochère est le site le plus visité de Haute-Saône. Entreprise familiale fondée en 1475, elle est connue pour son savoir-faire et exerce deux activités principales : l'une dans les arts de la table et l'autre dans le secteur du bâtiment. Rachetée fin janvier 2021 par la Holding Tourres&Cie, la société déploie un plan d'investissement de 3,8 millions d'euros pour les deux prochaines années.

L'un des objectifs de Gilles Ambs est d'investir dans une ligne de fabrication complète de petits articles en verre pressé mécanique : « *Aujourd'hui, il y a une forte demande dans ce domaine à laquelle le marché français ne peut pas répondre* » indique le Président. En effet, ce type de production présente des difficultés techniques et requiert de nombreux équipements. De plus en plus sollicité par des marques de luxe, Gilles Ambs compte profiter de cette nouvelle compétence pour répondre à leur demande.

Pour mettre en place ce projet d'envergure, le président a sollicité la Région Bourgogne-Franche-Comté pour bénéficier d'un accompagnement. Grâce à la campagne PAIR, il a bénéficié d'une aide de 800 000 euros.

Concrètement, ce financement a permis d'engager le projet et d'offrir une certaine sérénité dans la réalisation de ces investissements.

« Cette diversification va permettre de créer de nouveaux emplois : en anticipant les départs à la retraite, la société devrait passer d'un effectif de 97 personnes à 110 personnes fin 2021, dont une dizaine d'apprentis issus de multiples domaines (qualité, maintenance, marketing digital...). »

Gilles AMBS - Président de la verrerie La Rochère

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
 Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Département	Réf. Mesure PAIR	Axe	Montant	Projet	Nom, prénom
71	49	Emploi	392 000 €	Développement de nouveaux produits céramiques Made in France par l'Entreprise du Patrimoine Vivant Emile Henry grâce à l'achat d'un four	CALMÈS Cédric

Des plats « made in Marcigny » dans les cuisines américaines

Spécialisée dans la fabrication d'articles culinaires en céramique, l'entreprise familiale Émile Henry s'est dotée d'un nouveau four grâce à l'aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Cocottes, plats à tarte, moules à cake... Depuis six générations, à Marcigny, la société familiale Émile Henry conçoit et commercialise des articles culinaires en céramique. Labellisée « entreprise du patrimoine vivant », reconnue pour son savoir-faire et sa capacité d'innovation, elle exporte 80 % de sa production.

Afin de fabriquer de nouveaux produits destinés au marché américain, l'entreprise a souhaité se doter d'un nouveau four. Objectifs : se démarquer des concurrents asiatiques, augmenter les capacités de production et maintenir des activités de fabrication « made in France ». Pour boucler le financement de ce projet, Emile Henry a sollicité la Région, via le fonds de relocalisation du Plan d'accélération de l'investissement régional.

« C'est en entrant en contact avec les personnes du Conseil régional que les dispositifs sont apparus plus clairement », expose Cédric Calmès, directeur administratif et financier. Les 392 000 euros d'aide régionale accordés en décembre 2020 ont permis de créer le nouvel atelier : dès début 2021, les premières pièces ont été fabriquées et commercialisées.

Concrètement, le financement de la Région a permis de financer une part significative de l'acquisition du four et d'embaucher 15 salariés supplémentaires. « Ceci marque notre attachement à notre village où la société est installée depuis sa création en 1850 et notre volonté d'être un acteur économique responsable dans la région. » souligne Cédric Calmès.

« À chaque étape, j'ai été en contact au Conseil régional avec des personnes professionnelles, les discussions ont été constructives et m'ont guidé pour construire le dossier. Il n'est pas évident de comprendre tous les dispositifs régionaux, nationaux, européens. Être accompagné est indispensable. La création d'un guichet unique sur internet comme point d'entrée a été une bonne initiative. »

Cédric Calmès, directeur administratif et financier de l'entreprise Émile Henry

Département	Réf. Mesure PAIR	Axe	Montant	Projet	Nom, prénom
89		Territoires et solidarités	35 111 €	Achat de matériel	JAPIOT Catherine

Auxerre : l'épicerie plus solidaire que jamais

L'épicerie solidaire d'Auxerre avait besoin de moderniser sa chaîne de froid. Grâce aux 35 000 euros de la Région, elle a pu acquérir deux chambres froides et doubler ses capacités de stockage.

Elle soufflera ses 10 bougies en mars 2022 : la petite épicerie solidaire d'Auxerre a bien grandi depuis son ouverture. Elle a même déménagé, en septembre 2021, pour s'installer dans des locaux plus vastes, plus fonctionnels. La Région était déjà aux côtés de l'épicerie pour cofinancer ce déménagement. Grâce au PAIR, la Région a pu aller encore plus loin : *« on avait un vrai problème de stockage, notamment sur les produits frais, se rappelle Catherine Japiot, présidente de l'association ; on tournait avec trois congélateurs, mais quand on recevait une palette de poissons surgelés, par exemple, on remplissait les trois congélateurs, et il n'y avait plus de place pour les autres produits. »*

L'épicerie a monté un nouveau dossier de demande de subvention pour l'acquisition de deux chambres froides, mais aussi de matériel professionnel (tables inox notamment) pour donner aux salariés et aux bénévoles des outils dignes d'une épicerie traditionnelle. La Région a choisi de soutenir ce programme d'investissement, en accordant une subvention de 35 111 euros à l'association : *« On a présenté un dossier évalué à 44 000 euros, rappelle Catherine Japiot ; ça veut dire que la Région s'est proposé de prendre 80 % de la somme. C'est énorme, et c'est sûr que sans cette aide, nous n'aurions pas pu concrétiser ce projet. »*

Tout est allé très vite. Notifiée en septembre 2021, la subvention a été mise à profit quasi immédiatement, puisque les deux chambres froides ont déjà été livrées et installées ! *« On a plus que doublé notre surface de stockage en produits frais. On rentre désormais les palettes directement dans la chambre : c'est moins de maintenance et plus de temps que l'on passe à accompagner nos bénéficiaires »* se réjouit Catherine Japiot.

L'embauche d'un salarié supplémentaire est également à l'étude.

« L'Épicerie solidaire de l'Auxerrois est la première épicerie « mixte » de la région : elle privilégie la mixité sociale en accueillant soit des clients « solidaires », qui payent le prix normal, soit des clients « bénéficiaires » qui ne payent qu'une partie du montant de leurs achats. Le reste-dû est financé par les bénéfices générés par les achats des clients « solidaires ».

Catherine Japiot, présidente de l'Épicerie solidaire de l'Auxerrois



ACCÉLÉRATION

LE PLAN
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



1an
d'actions